



En date du 28 juin 2023, les membres du Conseil intercommunal de l'Association Epuration Haute Venoge-Veyron (EHVV) regroupant les communes de Chavannes-le-Veyron, Chevilly, Cuarnens, Dizy, Eclépens, Ferreyres, La Chaux, La Praz, La Sarraz, L'Isle, Mauraz, Moiry, Mont-la-Ville, Orny et Pompaples se sont réunis à la salle du Conseil communal d'Eclépens et ont décidé à la majorité des membres présents :

- d'accepter le préavis 2023-01 relatif à l'octroi d'une autorisation générale de plaider pour la durée de la législature.
- d'accepter le préavis 2023-02 :
 - relatif à l'octroi d'une autorisation générale pour l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers, d'actions ou parts de sociétés immobilières
 - relatif à l'octroi de compétences financières lui permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel.
- d'accepter le préavis N° 2023-03 relatif à la fixation des indemnités des membres du Conseil intercommunal et des membres du Comité de direction.
- d'accepter le préavis N° 2023-04 relatif au Règlement du Conseil Intercommunal de l'association EHVV.
- d'accepter le préavis N° 2023-05 relatif au budget 2023.
- d'accepter le préavis N° 2023-06 relatif au budget 2024.
- d'accepter le préavis N° 2023-07 relatif à la demande d'un crédit d'étude de projets en vue de la régionalisation de l'épuration de la région Haute Venoge Veyron et la construction d'une STEP régionale à La Sarraz.

Les électeurs peuvent consulter ces décisions au greffe municipal.

29.06.2023 / sp

"La demande de référendum doit être annoncée par écrit au préfet du district aux conditions des art. 112 et ss LEDP dans les 10 jours suivant la publication dans la FAO du mardi 4 juillet 2023"